

Nom de l'élève :	
Date du début de l'exploration :	
Date de finalisation de l'exploration :	

CARNET DE TRAVAIL

Droit



IMG_3395, Palais de Justice, par Talj Tatum, CC BY-NC-SA 2.0, via Flickr®
[<https://www.flickr.com/photos/124778116@N08/14216009033/>]

Projet personnel d'orientation (PPO)

CARNET DE TRAVAIL : DROIT

Bonjour! Ce Carnet de travail vous permettra de conserver des traces de votre exploration du Guide des activités **Droit**. Notez-y vos calculs, vos réponses, vos réflexions, etc. Ce document est personnel, mais il peut être présenté à votre enseignant. Ce que vous y noterez ne devrait pas être évalué par ce dernier, mais lui donnera une bonne idée de l'avancement de votre démarche exploratoire. Les réponses serviront plutôt à soutenir vos réflexions dans le cadre de cette démarche.

Prenez note que seulement les activités et les exercices nécessitant des réponses, des calculs ou des réflexions à inscrire sont présentés dans le Carnet de travail.

Conception du Guide des activités :

Me Luc Rancourt avocat chez Stein Monast S.E.N.C.R.L. Avocats

Conception du Carnet de travail et adaptation : Comité de validation pédagogique des guides des activités et des carnets de travail PPO

Document sous licence **Creative Commons Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 2.5 Canada** [[CC BY-NC-ND 2.5 Canada](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/)]

Activité 1

Droit du travail

Après avoir fait les lectures suggérées dans le guide des activités (l'article 1 de la L.N.T.) afin de vous familiariser avec les différentes définitions et, plus précisément, avec celles « d'employeur » et de « salarié », vous pourrez débiter le dossier ci-dessous, lequel vous permettra d'appliquer les dispositions de la L.N.T. à une situation factuelle.

Prenez note que vous devez appuyer votre réponse en faisant référence à la ou aux dispositions précises et pertinentes du Chapitre IV de la L.N.T.

Mise en situation

Linda Spielberg, infographiste, travaille depuis trois (3) ans et demi dans une compagnie de production cinématographique située à Ste-Foy. Différents événements sont survenus dernièrement et elle s'interroge sur ses droits en tant que salariée. Tout en vous indiquant qu'aucune convention collective ne régit ses relations de travail, elle vous pose les questions suivantes.

1. Sa grand-mère est décédée d'une crise cardiaque. Linda a aussitôt informé son employeur du décès de sa grand-mère et du fait qu'elle s'absentera afin d'assister aux funérailles. Elle se demande maintenant si la journée où elle s'absentera de son travail afin d'assister aux funérailles de sa grand-mère lui sera payée par son employeur.

2. Les animations infographiques évoluant de plus en plus dans le domaine du cinéma, l'employeur de Linda l'informe d'une formation à cet effet qui se déroulera à Toronto. Il lui souligne qu'une telle formation pourrait s'avérer enrichissante pour son travail. Bien que son employeur ne lui impose pas d'assister à cette formation, Linda décide d'y assister et compte demander à ce dernier de lui rembourser ses frais de transport, d'hôtel et de repas. L'employeur sera-t-il tenu de rembourser ces frais?

3. L'horaire de travail de Linda se détaille comme suit : lundi au jeudi, 8h00 à 17h30. Or, vendredi dernier, un contrat d'animation fut décroché dans la matinée et son employeur l'a appelée à la maison afin de lui demander de régler certains problèmes avec l'animation. Linda s'est rendue au travail et régla en une heure tous les problèmes d'animation. Son employeur la remercia grandement et lui indiqua qu'elle serait payée pour cette heure de travail. Linda a-t-elle droit à une indemnité plus grande?

4. Linda prend une période de trente (30) minutes pour son repas du midi. Son employeur lui demande de rester à son poste lors de cette période afin de répondre aux appels téléphoniques puisque la réceptionniste s'absente pour dîner à la maison. L'employeur de Linda ne la rémunère pas pour sa période de repas. Linda a-t-elle le droit d'être payée pour sa période de dîner?

5. En raison du fait que les contrats ont diminué considérablement et que les enjeux économiques commandent une restructuration de la compagnie, l'employeur de Linda se doit d'effectuer des mises à pied, dont la sienne. Il prévoit que Linda sera mise à pied pour une période de huit (8) mois. Considérant le nombre d'années de service de Linda, dans quel délai son employeur devra-t-il l'aviser par écrit de sa mise à pied?

Activité 2**Droit pénal**

Après avoir fait les lectures suggérées dans le guide des activités, répondez aux questions suivantes pour chacune des mises en situation.

Mise en situation 1

Questions	Vrai	Faux
1. Le doute raisonnable ne signifie rien de plus que ce que ces mots signifient dans leur « sens de tous les jours ».		
2. Un doute raisonnable ne peut être fondé sur la sympathie.		
3. Un doute raisonnable peut être fondé sur un préjugé.		
4. Le doute raisonnable correspond à une certitude absolue.		
5. Le fardeau de prouver hors de tout doute raisonnable que l'accusé a commis le crime incombe à la poursuite (ministère public) tout au long du procès.		

Mise en situation 2**Infractions au Code criminel**

Vous devez appuyer vos réponses en faisant référence à la ou aux dispositions précises et pertinentes des Parties I, VIII et IX du Code criminel. Consultez la page Liens PPO [<http://liensppo.qc.ca>], outil **Droit**, Activité 2.

1. La peine imposée à la personne reconnue coupable de **meurtre** au premier degré est-elle la même pour celle reconnue coupable de meurtre au deuxième degré?

2. Gilles Laframboise a été poursuivi par voie de mise en accusation et a été déclaré coupable de **vol**. En effet, quelques mois auparavant, lors d'une visite à la bijouterie « *Or plus* », Gilles a volé une montre sertie de diamants d'une valeur de 2000.00\$ CAN. Le juge au procès lui a imposé une peine d'emprisonnement de deux ans et demi. Cette peine est-elle possible?

3. Lors d'une partie de hockey à laquelle assista Tania Quintal, Marc-André Lemieux, frustré par la décision de l'arbitre d'imposer une pénalité à l'équipe dont il est partisan, accrocha accidentellement le visage de Tania en levant son bras en signe de protestation. Frustrée à son tour, Tania insulte Marc-André et lui dit qu'elle entend déposer une plainte pour **voies de fait**. Le geste posé par Marc-André peut-il être considéré et qualifié de voies de fait?

4. Me Chantale Michon rencontre son client, Benoît Desbiens, ce matin. Elle parcourt la dénonciation de l'agent de liaison de la Sûreté du Québec de Montréal, qui déclare avoir des motifs raisonnables de croire que Benoît Desbiens s'est introduit par effraction dans une maison d'habitation.

Benoît raconte à Me Michon qu'il s'est rendu la semaine dernière à la fenêtre de chambre d'un de ses voisins et, qu'à l'aide d'une perche, il a tenté de dérober un lecteur de musique MP3 qui se retrouvait sur la table de nuit. Les policiers patrouillant le quartier l'ont aperçu et l'ont arrêté sur les lieux.

Benoît soumet à son avocate qu'il ne s'agit pas d'une **introduction par effraction** puisqu'il n'est pas lui-même entré dans la maison. Cette prétention est-elle valable?

5. Un enfant de moins de douze (12) ans peut-il être déclaré coupable d'une infraction contenue au Code criminel?

Activité 3

Droit des personnes

Après avoir lu les références proposées dans le guide d'activités, répondez aux questions qui suivent. Prenez note que vous devez appuyer votre réponse en faisant référence à la ou aux dispositions précises et pertinentes du *Livre premier du Code civil du Québec*. (*Titre deuxième, chapitre I, Titre troisième, chapitre I et Titre quatrième, chapitre I* exclusivement).

Mise en situation

1. Au moment de la naissance d'Alexandra Côté, ses deux parents, Marie Côté Jean Dubois, décidèrent que leur fille porterait le nom de famille de sa mère et la désignation fut ainsi consignée sur l'acte de naissance. Or, Jean désire que sa fille âgée de quinze (15) ans puisse ajouter à son nom, son propre nom de famille, et ce, en dépit du fait que sa femme s'y oppose formellement.

Marie Côté peut-elle s'opposer à la demande de changement de nom présentée par son mari, Jean Dubois.

2. Alessandro Perez est âgé de quinze (15) ans et il est passionné par la radio. Alessandro anime une émission de radio hebdomadaire à son école secondaire lors de laquelle il présente un décompte musical des cinq (5) chansons les plus appréciées des étudiants de l'école.

Pierre Gagnon, propriétaire de la station radiophonique locale, se rend à l'école pour rencontrer un ami professeur, entend Alessandro lors de son émission et décide de lui offrir un contrat d'animation à sa radio pour une émission destinée aux jeunes. Cette émission est présentée les fins de semaine.

Alessandro peut-il valablement signer le contrat d'animation avec la radio locale ou doit-il obligatoirement le faire avec ses parents?

3. Magalie Poirier, âgée de seize (16) ans, adore le basket-ball et joue au sein de l'équipe interscolaire. Magalie souffre de myopie. Elle n'aime pas son apparence avec ses lunettes et trouve le port de celles-ci très encombrant dans la pratique de son sport favori. Magalie décide d'utiliser une partie de ses économies personnelles afin de subir une intervention au laser pour corriger sa myopie et lui permettre de ne plus porter de lunettes. Elle prend un rendez-vous à la clinique visuelle. L'ophtalmologiste lui explique qu'il s'agit d'une intervention peu compliquée, mais pouvant représenter des effets graves et permanents.

Magalie peut-elle consentir seule à cette intervention ou le consentement de ses parents est nécessaire? Quelle(s) formalité(s) doit-elle respecter?

4. **Note informative** : Une personne peut présenter devant le Tribunal une demande de garde en établissement psychiatrique. Cette demande vise à permettre qu'il soit procédé à un examen psychiatrique d'une personne qui, en raison de son état mental, présente un danger pour elle-même ou pour autrui.

Judith Bourget, âgée de 29 ans, est prise en charge par l'Hôpital Maisonneuve de Montréal le **4 juin** dernier, à **18h00**, à la suite d'une ordonnance de garde provisoire rendue contre elle pour subir une évaluation psychiatrique.

Le **5 juin**, à **8h00**, le Docteur Paul Tessier fait le premier examen psychiatrique et conclut que Judith souffre de graves problèmes hallucinatoires représentant un danger pour autrui et qu'elle doit être gardée en établissement. Le **8 juin**, à **20h30**, le Docteur John Liu, procède au deuxième examen psychiatrique de Judith et confirme le diagnostic de son collègue le Docteur Tessier à l'effet que Judith doit être gardée en établissement.

Quelle formalité légale relative au maintien de l'ordonnance de garde provisoire n'a pas été respectée?

5. Laurent Williams parcourt le journal local dans le but de se trouver un emploi. Il est sans emploi depuis bientôt trois (3) mois et sa situation financière devient de plus en plus difficile. Une offre d'emploi capte son attention:
« *Nous sommes à la recherche de différents donneurs de sang. Les donneurs recevront une somme de 450\$ CAN pour chaque don effectué. Appelez dès maintenant.* »

La contrepartie financière offerte aux donneurs est-elle légale?

Activité 4

Droit des affaires

Après avoir fait les lectures proposées dans le guide des activités, répondez aux questions qui suivent. Prenez note que vous devez appuyer votre réponse en faisant référence à la ou aux dispositions précises et pertinentes des chapitres VIII, IX, XI, XIII et XVI de la Loi sur les compagnies, Partie IA.

Mise en situation

Olivia Fulci est actionnaire depuis environ quatre (4) mois de la compagnie « Les Importations Culinaires inc. », une compagnie spécialisée dans les importations de produits culinaires italiens.

La compagnie a été constituée en 2001 et elle est régie par la Loi sur les compagnies, Partie IA.

Étant à sa première expérience à titre d'actionnaire d'une compagnie et désirant comprendre davantage le fonctionnement de celle-ci, elle vous consulte aujourd'hui et vous pose les questions suivantes.

1. En raison des nombreux voyages en Italie pour l'approvisionnement des marchandises, Olivia a eu vent que le conseil d'administration prévoyait de changer le lieu du siège de la compagnie et de l'établir à Rimini, en Italie. Le siège de la compagnie doit-il obligatoirement se retrouver au Québec?

2. Lors de l'acquisition de ses actions, Olivia a été informée du fait que ses actions comportaient les trois (3) droits prévus à la *Loi sur les compagnies*. Quels sont ces droits?

3. Olivia a l'intention de faire partie du conseil d'administration de la compagnie. Elle se demande s'il existe des restrictions quant à l'éligibilité à un tel poste. Toute personne peut-elle devenir administrateur d'une compagnie?

4. Une assemblée des actionnaires se tiendra la semaine prochaine, mais Olivia ne pourra y assister puisqu'elle sera en voyage en Italie pour rencontrer différents fournisseurs de la compagnie. Serait-il possible pour Olivia d'assister à l'assemblée par vidéoconférence? Si oui, à quelle(s) condition(s)? Si non, dites pourquoi?

5. Olivia désire se renseigner sur certaines résolutions des actionnaires votées avant qu'elle ne devienne elle-même actionnaire. Peut-elle consulter les procès-verbaux des assemblées et les résolutions des actionnaires?

Activité 5

Procédure civile

Après avoir fait les lectures proposées dans le guide des activités, répondez aux questions qui suivent. Prenez note que vous devez appuyer votre réponse en faisant référence à la ou aux dispositions précises et pertinentes du Code de procédure civile (articles 31 à 36.1 inclusivement).

Mise en situation

1. Devant quel tribunal sera présentée une action en résiliation de contrat d'une valeur de 60 000\$ CAN?

2. Devant quel tribunal seront présentées les demandes relatives à l'adoption?

3. Devant quel tribunal sera présentée une action en résiliation de contrat d'une valeur de 75 000\$ CAN?

4. Devant quel tribunal sera présentée une requête pour faire subir une évaluation psychiatrique à une personne qui la refuse? À noter que cette requête ne constitue pas un cas d'urgence.

5. a) Devant quel tribunal sera présentée une action en recouvrement de taxes municipales au montant de 90 000\$ CAN intentée par la Ville de Sherbrooke?

- b) Devant quel tribunal sera présentée une action intentée par un contribuable qui réclame de la Ville de Sherbrooke un remboursement de taxes payées en trop au montant de 90 000\$ CAN?

c) Devant quel tribunal sera présentée une action intentée par un contribuable qui réclame de la Ville de Sherbrooke un remboursement de taxes payées en trop au montant de 25 000\$ CAN?

**Complément
aux activités**

Analyse réflexive

1. Après avoir complété le Guide des activités, résumez en quelques mots ce que vous avez appris sur ce secteur professionnel et sur les métiers et professions y étant liés.

2. a) Quelles sont les qualités et les forces que vous avez découvertes chez vous après avoir réalisé les activités de ce document?

- b) Quels sont les défis qui se présenteront à vous, si vous décidez de poursuivre dans ce secteur?
(Exemple : « *Je devrai porter une attention particulière à l'orthographe, sachant que c'est difficile pour moi d'écrire sans faire de fautes. Ça semble très important dans ce métier de s'exprimer sans faire de fautes.* »)

3. Quelles suites donnerez-vous à cette démarche exploratoire? Cochez autant de cases que nécessaire.

- Je vais réaliser une entrevue avec un travailleur.
- Je vais réaliser une recherche sur le Répertoire PPO pour trouver d'autres ressources liées à ce secteur ou ce métier.
- Je vais poursuivre mes recherches sur le Web (Associations professionnelles, YouTube, Comités sectoriels de main-d'œuvre, établissements scolaires.
- Je vais une planifier une rencontre avec un mentor ou un cybermentor.
- Je vais participer à un stage d'un jour.
- Je vais participer à la visite d'un établissement scolaire ou une entreprise.
- Ma démarche est complétée avec cette exploration.
- Autres :

4. En quoi la réalisation de ce Guide des activités vous interpelle-t-elle si vous envisagez cette hypothèse de parcours scolaire et professionnel? (Exemple : « *Si je retiens cette hypothèse de parcours, il faut que j'envisage de m'inscrire en mathématiques de Sciences naturelles (« SN »), l'an prochain.* »)

Carnet de travail

Ce Carnet de travail, mis à la disposition de l'élève inscrit au cours PPO, est lié à un Guide des activités. Ils ont été rédigés en collaboration avec des professionnels des métiers et professions représentés dans ces activités et ont été conçus pour être utilisés sous la supervision d'un enseignant. Les informations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives et ne sont données qu'à titre indicatif. Ce Carnet de travail peut vous proposer des liens extérieurs qui pourraient ne plus être actifs au moment où vous souhaiteriez les utiliser ou qui pourraient vous diriger vers des informations non souhaitées. Il est recommandé à l'enseignant de vérifier ces liens avant leur diffusion auprès des élèves puisque nous ne pouvons en garantir l'intégrité. Aussi, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin n'endosse pas ces liens et ne pourra être tenue responsable de leur contenu, de toute omission, erreur ou lacune pouvant s'y trouver ni des conséquences possibles qui en résulteraient. La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ne pourra, également, être tenue responsable d'une interprétation erronée ou d'une mauvaise utilisation de ces activités.

D'autre part, certaines œuvres contenues dans ce document (création) ne sont pas sous licence Creative Commons Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Partage des conditions initiales à l'identique 2.5 Canada puisqu'elles sont protégées par un copyright, tous droits réservés. Ainsi, toute utilisation totale ou partielle des œuvres portant la mention ©, à d'autres fins que celles prévues dans ce Carnet de travail, est interdite. Toutefois, la reproduction de ce document demeure autorisée en conformité avec les termes de la licence *Creative Commons* présentée ci-dessous et à condition que cette utilisation soit également conforme aux exigences mentionnées ci-dessus.

 http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca/deed.fr_CA



Partage du document – Vous avez l'autorisation de **reproduire, distribuer et communiquer** ce document par tous les moyens et sous tous les formats.



Paternité – Vous devez citer le nom de l'auteur de l'œuvre originale qui a été diffusée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées au document. Vous pouvez le faire de différentes manières, mais en ne laissant aucunement croire que l'auteur vous approuve ou approuve l'utilisation personnelle que vous en faites.



Utilisation commerciale interdite – Vous n'avez pas l'autorisation de faire un usage commercial, total ou partiel, de ce document.



Pas de modifications – Si vous modifiez, transformez ou adaptez ce document, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou à mettre à disposition le document modifié.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination, mais uniquement dans le but d'alléger le texte.

Numéro de document : 1

Version du document : 7.0

Année : 2018

Propriété de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin